



Observatoire Citoyen pour l'Institutionnalisation de la Démocratie (OCID)

**Rapport de l'observation du processus d'inscription des candidats
et candidates aux élections législatives**

*Synthèse des données collectées au niveau des onze BED du pays, du 22 avril
au 5 mai 2015*

Pétion-Ville, le 14 mai 2015

I. Contexte et méthodologie de l'observation des inscriptions dans les BED

Pour promouvoir une plus grande participation de la société civile haïtienne dans l'observation des processus politiques, trois organisations de la société civile se sont regroupées au sein d'une structure dénommée OCID (Observatoire Citoyen pour l'Institutionnalisation de la Démocratie). JURIMÉDIA, le Centre Œcuménique des Droits Humains (CEDH) et l'Initiative de la Société Civile (ISC) ont créé le consortium afin d'unir leurs expériences et leurs efforts pour réaliser une observation électorale différente de ce qu'elles ont fait jusqu'à présent.

L'OCID, bénéficiant de l'appui technique et financier du National Democratic Institute (NDI), est en train de développer une expertise dans l'observation électorale systématique. Au cours des derniers mois, plus de 1,700 observateurs et observatrices ont été identifiés dans les dix départements géographiques du pays et les informations concernant ces potentiels observateurs ont permis de constituer une base de données considérée comme l'élément central pour le déploiement des observateurs au cours du processus.

Comme premier exercice d'observation de l'OCID, onze coordonnateurs régionaux ont été déployés auprès des 11 Bureaux Électoraux Départementaux (BED) du pays sur une partie de la période d'inscription des candidats et candidates aux élections législatives prévues pour cette année. Ces coordonnateurs ont pu, entre autres, observer les activités de la dernière journée d'inscription des candidats et le processus de contestation au niveau des Bureaux de Contentieux Électoral Départementaux (BCED).

Les coordonnateurs déployés sur le terrain ont réalisé des interviews avec plus d'une centaine de candidats au Sénat et à la Députation dans les dix départements du pays. Les formulaires utilisés pour ces interviews ont été acheminés au centre d'opérations de l'OCID. Cette mini enquête auprès des candidats vient compléter les éléments factuels recueillis par les coordonnateurs régionaux de l'OCID au cours de leur observation. Ce premier exercice d'observation n'a pas la prétention d'être une image scientifique du processus d'inscription des candidats. Toutefois, il fournit des informations utiles aux différents acteurs concernés.

Après saisie, traitement et analyse des données collectées à travers ces formulaires, le comité de pilotage de l'OCID produit le présent rapport pour partager les principaux constats relevés dans les processus de dépôt des pièces et de contestation au niveau des onze BED. Ces observations sont complétées par quelques recommandations visant l'amélioration du processus pour les prochaines compétitions électorales.

II. Principaux résultats de l'observation

2.1- Observation des coordonnateurs déployés dans les BED

Malgré le fait que la période d'observation ait été réduite pour des raisons de logistique, ce premier exercice d'observation de l'OCID a permis à l'organisation d'observer les derniers moments de la période du dépôt des pièces pour les candidatures au Sénat et à la Députation dans les différents BED du pays, d'observer le processus de contestation dans les jours qui ont suivi dans ces différents Bureaux et d'être en contact avec les différents acteurs associés à cette activité électorale.

Même si l'OCID constitue une nouvelle entité d'observation électorale, les coordonnateurs régionaux de l'OCID ont tous pu avoir accès à l'intérieur de chaque BED. Malgré une certaine période d'ajustement survenue au début de la période d'observation, les coordonnateurs régionaux de l'OCID ont rapporté avoir reçu une bonne collaboration de la part du personnel attitré dans chacun des BED, facilitant du même coup leur travail d'observation.

Les coordonnateurs de l'OCID impliqués dans le processus d'observation de l'inscription des candidats aux élections législatives du 9 août 2015 ont pu constater que :

- Les Autorités Electorales Départementales ont pris des dispositions pour assurer la sécurité des BED et de leur environnement immédiat ;
- Les listes des candidats inscrits étaient quotidiennement affichées au niveau des locaux des BED par les Autorités Electorales Départementales ;
- Les Bureaux Electoraux Départementaux étaient restés ouverts jusqu'à l'heure prévue dans le décret électoral et même au-delà, permettant ainsi à tous les candidats en ligne de se faire inscrire ;
- Tous les candidats dont les dossiers étaient complets ont pu se faire inscrire aux différents Bureaux Electoraux Départementaux ;

Il est à souligner que dans 9 des 11 BED, les coordonnateurs ont observé que les lieux pour recevoir le dépôt des pièces pour les candidatures étaient plus ou moins adéquats. Toutefois, dans le cas des BED du Sud et du Sud-Est, l'exiguïté des locaux ne facilitait pas le dépôt des pièces par les candidats.

Par ailleurs, on a observé que dans le BED du Nord-Est, la liste des pièces était affichée selon l'ordre de classement pour en faciliter la présentation par les candidats. De plus, au BED de la Grand'Anse, le vice-président se rendait disponible pour aider les candidats dans le classement des pièces exigées. De telles mesures ont permis un déroulement plus rapide du processus de dépôt des pièces dans ces départements.

2.2- Évaluation sommaire du processus d'inscription par les candidats interrogés

2.2.1- Conduite d'entrevues avec les candidats

Durant les derniers jours de cet exercice d'observation de l'OCID, les onze coordonnateurs ont pu interviewer plus d'une centaine de candidats aux législatives. Ces candidats provenaient de 45 partis politiques et de 57 circonscriptions réparties dans les 10 départements du pays. Ces entrevues ont permis de recueillir certaines informations intéressantes sur leur perception du processus.

2.2.2- Perception des candidats du traitement que leur ont réservé les autorités électorales

Globalement, les candidats interviewés dans les différents départements géographiques du pays estiment qu'ils ont été traités correctement par les autorités électorales. En effet, **93.7 % ont répondu par l'affirmative** à la question de savoir si le traitement dont ils ont été l'objet aux BED est jugé correct ou non (voir *tableau no. 1*).

Tableau No 1: Répartition des candidats consultés par d'épartement et selon qu'ils estiment avoir été traités correctement ou pas au BED

Départements	Traitement correct	
	Oui	Non
Ouest	100.0%	0.0%
Sud-est	66.7%	33.3%
Nord	100.0%	0.0%
Nord-est	100.0%	0.0%
Artibonite	100.0%	0.0%
Centre	100.0%	0.0%
Sud	60.0%	40.0%
Grand-anse	100.0%	0.0%
Nord-ouest	100.0%	0.0%
Nippes	100.0%	0.0%
Ensemble	93.7%	6.3%

Il convient de remarquer que pour neuf (9) des onze (11) BED, les candidats expriment une satisfaction totale par rapport au traitement reçu. Toutefois, pour le Sud-est et le Sud, on constate une proportion assez significative des candidats à juger qu'ils n'ont pas été l'objet d'un traitement correct (40% et 33.3%). Selon les observations de nos coordonnatrices déployées dans ces deux BED, ce niveau d'insatisfaction des candidats s'explique surtout par la lenteur du processus d'inscription dont ils se sont plaint. Plus spécifiquement, les candidats insatisfaits dans le Sud dénonçaient l'inadéquation de l'espace où ils avaient été reçus (trop petit, trop chaud, manque de chaises).

Par ailleurs, l'évaluation faite par les candidats au Sénat (92.3% de oui) n'a été que légèrement différente de celle des candidats à la Députation (94%).

Tableau No 1.1: Répartition par fonction électorale des candidats consultés selon leur estimation du traitement reçu des autorités électorales

Fonction électorale	Traités correctement		Total
	Oui	Non	
Sénateur	92.3%	7.7%	100.00%
Député	94.0%	6.0%	100.00%
Ensemble	93.6%	6.4%	100.00%

2.2.3- Opinions des candidats sur le pré-enregistrement en ligne

Selon toute vraisemblance, les partis politiques se sont assez bien accommodés à la nouvelle mesure prise par le CEP de procéder au pré-enregistrement en ligne des candidats. En effet, 70% des candidats interrogés estiment que ce mécanisme est simple. Si 23.6% d'entre eux pensent qu'il faut l'améliorer, seulement 4.6% d'entre eux le trouvent compliqué.

Tableau No 2 : Répartition des candidats par département et selon leur appréciation du pré-enregistrement en ligne

Départements	Pré-enregistrement en ligne		
	Simple	Compliqué	À améliorer
Ouest	72.7%	9.1%	18.2%
Sud-est	33.3%	11.1%	55.6%
Nord	88.9%		11.1%
Nord-est	100.0%		
Artibonite	90.0%		10.0%
Centre	70.0%	20.0%	10.0%
Sud	60.0%	10.0%	30.0%
Grand-anse	10.0%		90.0%
Nord-ouest	80.0%		20.0%
Nippes	90.0%	10.0%	
Ensemble	70.0%	6.4%	23.6%

Il est à noter que la différence entre la perception des candidats au Sénat et de ceux à la Députation n'est pas significative, comme le tableau 2-1 permet de le constater.

Tableau No 2.1: Répartition des candidats selon fonction électorale et leur appréciation du pré-enregistrement en ligne

Pré-enregistrement	Fonction électorale		Ensemble
	Sénateur	Député	
Simple	76.9%	68.3%	70.4%
Compliqué	3.8%	7.3%	6.5%
À améliorer	19.2%	24.4%	23.1%
Total	100%	100%	100%

2.2.4- Corrélation entre leur évaluation du déroulement du processus d'inscription et le niveau de confiance des candidats

Dans l'ensemble, on peut dire que le processus d'inscription des candidats aura permis de renforcer la confiance de ces derniers dans le processus électoral. En effet, les trois quarts (75,7%) des candidats interrogés ont reconnu avoir plus confiance dans le processus électoral suite au déroulement de l'inscription des candidats.

Tableau No 3 : Répartition des candidats par département et selon que le processus d'inscription ait renforcé leur confiance ou non

Départements	Renforcement de la confiance	
	Oui	Non
Ouest	86.4%	13.6%
Sud-est	66.7%	33.3%
Nord	20.0%	80.0%
Nord-est	90.0%	10.0%
Artibonite	88.9%	11.1%
Centre	85.7%	14.3%
Sud	70.0%	30.0%
Grand-anse	100.0%	
Nord-ouest	70.0%	30.0%
Nippes	70.0%	30.0%
Total	75.7%	24.3%

Lorsque l'on compare les réponses des candidats au Sénat à celles de la Députation, on comprend que le processus d'inscription a eu un impact relativement plus positif sur le niveau de confiance de ces derniers dans le processus électoral (78% contre

66.7%).

Tableau No 3.1: Répartition des candidats par fonction électorale et selon que le processus d'inscription ait renforcé leur confiance ou non

	Renforcé la confiance dans le processus	
	Oui	Non
Sénateur	66.7%	33.3%
Député	78.0%	22.0%
Ensemble	75.5%	24.5%

2.2.5- Opinions des candidats sur la qualité du processus de traitement des contestations

Dans l'ensemble, les candidats ont une opinion favorable du traitement que les autorités électorales ont donné aux contestations quant à l'impartialité des décisions des BCED. En effet, 77.1% des candidats interrogés pensent que le traitement des contestations a été impartial contre seulement 22.9% avec une opinion contraire.

Toutefois, on constate des résultats plutôt mitigés dans le cas des départements de l'Artibonite, du Sud et du Nord-Ouest, plus particulièrement où les réponses favorables ne sont que de 50%. Selon les observations de nos coordonnateurs, cette situation s'explique, pour l'Artibonite, par le fait qu'un candidat au Sénat qui avait été entendu par le BCED n'ait pas pu obtenir communication de la décision du BCED à temps. Ce qui a occasionné des mouvements de protestation des partisans de ce candidat surtout après que son cas ait été déféré au Bureau du Contentieux Électoral National (BCEN). Dans le Nord-Ouest, les candidats insatisfaits du traitement des contestations ont exprimé leur déception du fait que les signataires des contestations ne se soient pas présentés au BCED. Ils dénoncent le fait que ces signataires auraient agi à l'instigation de partis ou de candidats adverses sans connaître véritablement les motifs de contestation. Pour le Sud, il a été rapporté que le BCED a dû, notamment le dernier jour, entendre trois cas dans la même salle dans une atmosphère quelque peu confuse.

Tableau No 4 : Répartition des candidats par département et selon qu'ils aient trouvé le traitement des contestations impartial ou non

Départements	Traitement impartial des contestations	
	Oui	Non
Ouest	86.4%	13.6%
Sud-est	100.0%	
Nord	57.1%	42.9%
Nord-est	100.00%	
Artibonite	50.0%	50.0%
Centre	60.0%	40.0%
Sud	50.0%	50.0%
Grand-anse	100.0%	
Nord-ouest	50.0%	50.0%
Nippes	62.5%	37.5%
Ensemble	77.1%	22.9%

Les données du tableau No 4.1 ci-dessous permettent d'observer une opinion plus favorable des candidats à Députation quant au caractère impartial du traitement des contestations (77.8%) par rapport à celle des candidats au Sénat (72.2%).

Tableau No 4.1: Répartition des candidats par fonction élective et selon qu'ils aient trouvé le traitement des contestations impartial ou non

Fonction élective	Traitement impartial des contestations	
	Oui	Non
Senateur	72.2%	27.8%
Depute	77.8%	22.2%
Ensemble	76.5%	23.5%

2.2.6- Évaluation par les candidats du support reçu des partis politiques dans le processus d'inscription

Selon les affirmations de candidats interrogés, le support fourni par les partis politiques a été substantiel. Dans l'ensemble, 86.4% des candidats ont bénéficié d'un support technique de leur parti politique et 54.9% d'un support financier.

Tableau No 5 : Répartition des candidats interrogés par département et selon le type de support reçu des partis politiques dans la réalisation des inscriptions

Départements	Type de support reçu			
	Uniquement technique	Uniquement Financier	Les deux	Aucun
Ouest	22.7%	13.6%	54.5%	9.1%
Sud-est	66.7%	0.0%	22.2%	11.1%
Nord	30.0%	0.0%	60.0%	10.0%
Nord-est	20.0%	0.0%	70.0%	10.0%
Artibonite	50.0%	10.0%	40.0%	0.0%
Centre	30.0%	30.0%	40.0%	0.0%
Sud	70.0%	10.0%	20.0%	0.0%
Grand-anse	10.0%	0.0%	90.0%	0.0%
Nord-ouest	60.0%	20.0%	20.0%	0.0%
Nippes	70.0%	0.0%	30.0%	0.0%
Ensemble	40.5%	9.0%	45.9%	4.5%

Les données du tableau No 5.1 ne font pas ressortir des différences significatives entre les affirmations des deux catégories de candidats par rapport au support reçu de leur parti.

Tableau No 5.1 : Répartition départementale selon le type de support reçu des partis politiques dans la réalisation des inscriptions

Fonction elective	Type de support reçu			
	Technique	Financier	les deux	Aucun
Sénateur	50.0%	7.7%	42.3%	
Député	37.3%	9.6%	47.0%	6.0%
Ensemble	40.4%	9.2%	45.9%	4.6%

III- Conclusions

3.1- Appréciation générale

Cette première phase du processus laisse entrevoir que la démarche électorale est bien parti. D'une part, il y a une satisfaction des candidats interviewés quant au traitement dont ils ont été l'objet au moment de leur inscription, à part quelques expressions d'insatisfaction.

Par ailleurs, l'innovation concernant le pré-enregistrement en ligne qui a suscité quelques préoccupations au départ semble avoir été bien acceptée par les partis

politiques, selon les affirmations des candidats interviewés, puisque le pré-enregistrement en ligne a pu s'effectuer sans trop de difficultés. Ceci ne peut que renforcer le lien entre parti et candidat, un élément essentiel pour l'institutionnalisation de la démocratie.

L'opération d'inscription aux législatives semble avoir renforcé la confiance des candidats dans le processus électoral, toujours selon leurs dires. De plus, pour la majorité d'entre eux, ils ont trouvé impartial le traitement des contestations.

Cette enquête a également révélé que les partis politiques ont joué leur partition dans cette étape du processus électoral en accompagnant leurs candidats, substantiellement sur le plan technique et dans une moindre mesure sur le plan financier.

3.2 - *Recommandations*

A partir des informations recueillies, l'OCID suggère que :

- Les responsables des BED prêtent davantage attention à l'adéquation des locaux dédiés aux opérations d'inscription, par rapport au nombre potentiel de candidats ;
- Les responsables des BED prennent des dispositions visant à faciliter le classement, et par conséquent, la présentation des dossiers par les candidats;
- Le Conseil Électoral Provisoire (CEP) fasse sa propre évaluation du processus de pré-enregistrement en ligne afin d'apporter les améliorations souhaitées ;

Finalement, tout en remerciant l'accueil réservé à nos observateurs, nous suggérons vivement que le CEP enclenche le processus d'accréditation des observateurs dès le début des opérations électorales.